

POLITIQUE 14/02/2019 10:23 CET | Actualisé il y a 1 minute

La pêche électrique sera bannie de l'UE seulement en 2021

La France, en revanche, va anticiper l'interdiction de cette technique de pêche extrêmement controversée et pratiquée essentiellement par les Pays-Bas.



Par Geoffroy Clavel



AFP

Manifestation de pêcheurs français contre la pêche électrique, pratiquée essentiellement par les Pays-Bas.

POLITIQUE - Mieux vaut un accord imparfait que pas d'accord du tout. Les négociateurs du Parlement européen et des États membres se sont entendus pour interdire la pêche électrique à partir de l'été 2021. Une date arrêtée dans la douleur pour bannir cette pratique de pêche controversée, non sélective, qui consiste à envoyer depuis un chalut des impulsions électriques dans le sédiment pour y capturer des poissons vivant au fond des mers.

Dans les faits, elle est pratiquée principalement aux Pays-Bas. La France, dont les pêcheurs ont manifesté à plusieurs reprises à ce sujet, avait rapidement apporté sa voix contre la pêche électrique. Alors que la date du 1er janvier 2022 a longtemps circulé, les deux colégislateurs, chapeautés par l'exécutif européen, réunis dans un "trilogue", ont trouvé un accord pour "introduire une interdiction de l'utilisation de matériel de pêche électrique à partir du 1er juillet 2021", a expliqué la Commission dans un communiqué.

Le texte négocié doit encore être validé par le Parlement réuni en séance plénière et par le Conseil (les 28). Il y a un an, le Parlement européen avait pris position contre cette pratique de pêche controversée, à l'encontre d'une proposition de la Commission qui voulait supprimer la restriction jusque-là appliquée à la pêche électrique dans l'UE, pratiquée à la faveur d'une dérogation accordée à titre expérimental à 5% de la flotte.

Les pays peuvent devancer cette date

Il est également prévu la possibilité pour les États membres d'"interdire ou restreindre" immédiatement cette pratique dans leurs eaux territoriales, est-il précisé. C'est d'ailleurs ce que compte faire la France, comme l'a annoncé le ministère de l'Agriculture ce jeudi 14 février. La France "lancera la procédure dès la publication du règlement européen", a précisé un porte-parole à l'AFP. "Cette interdiction dans les 12 milles (soit les 22,2km de mer côtière que représentent les eaux territoriales françaises, *ndlr*) était de longue date une demande et une volonté de la France", a-t-il ajouté.

L'ONG Bloom, à la pointe de la campagne contre la pêche électrique, a salué un changement dans les esprits. "La négociation ce soir n'a quasiment porté que sur la date de l'interdiction, plus personne ne remettait en cause son principe", a souligné la fondatrice Claire Nouvian, citée dans un communiqué.

"Nous aurions aimé une date plus proche, mais l'avancée demeure historique. Cette pêche barbare n'a plus d'avenir", a réagi sur Twitter [l'eurodéputé Younous Omarjee](#) (GUE, gauche radicale), en pointe dans ce combat politique. Bloom a appelé la France à interdire "sans plus attendre la pêche électrique dans ses propres eaux".

"Au gouvernement français de prendre ses responsabilités", avait également exhorté Isabelle Thomas (groupe social-démocrate). Elle s'était félicitée que 42 licences ne seront pas renouvelées dès cette année mais mis en garde contre les "licences illégales dont il va falloir s'occuper".

Les chefs cuisiniers engagés

Plus de 200 chefs cuisiniers, parmi lesquels de nombreuses grandes toques, avaient aussi signé un manifeste contre la pêche électrique en Europe, s'engageant "à n'acheter aucun produit de la mer issu de cette méthode de pêche", avait annoncé jeudi l'ONG Bloom.

Rédigé par le chef Christopher Coutanceau, à la tête d'un restaurant deux étoiles à La Rochelle, le manifeste a été signé par de nombreux chefs français comme Anne-Sophie Pic, Olivier Roellinger, Hélène Darroze, Yannick Alléno, Gérald Passedat, Arnaud Lallement, César Troigros, Jean-Michel Lorain, Raymond Blanc.

"Nous refusons de travailler des produits issus d'une méthode de pêche condamnant notre avenir et celui de l'océan", indiquent les signataires, "scandalisés par la pratique de la pêche électrique en Europe".

"Les chalutiers électriques produisent des captures d'une qualité déplorable, stressées et souvent marquées d'hématomes consécutifs à l'électrocution. Les poissons sont de si mauvaise qualité qu'on ne peut rien en faire", soulignent-ils. "De plus, la pêche électrique est non sélective et menace de mettre en péril tout organisme vivant au fond de l'océan".